

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique relative au Projet de PLAN LOCAL D'URBANISME sur la commune de Saint-Laurent-la-Conche et abrogation de la carte communale.**

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet d'élaboration d'un **PLAN LOCAL D'URBANISME** avec Abrogation de la Carte Communale **du Lundi 15 Octobre à partir de 9 heures au mardi 13 Novembre 2018 à 17 heures inclus soit 30 jours consécutifs.**

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT-la-CONCHE.

A l'issue de l'enquête le PLAN LOCAL D'URBANISME, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui abrogera également la Carte Communale.

Monsieur Gérald MARINOT, cadre retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

La mairie de SAINT-LAURENT-la-CONCHE est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public **du Lundi 15 Octobre à partir de 9 heures au Mardi 13 Novembre 2018 jusqu'à 17 heures inclus au siège de l'enquête aux jours/heures habituels d'ouverture de la mairie soit :**

-le lundi de 13 H à 17 H 30

-le vendredi de 9 H à 12 H et de 13H à 16H

Le public pourra également **adresser ses observations/propositions par voie postale** à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie 1 Place des anciens combattants 42 210 SAINT-LAURENT-la-CONCHE

**Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un formulaire permettant au public de déposer ses observations/propositions** seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante [www.saintlaurentlaconche.com](http://www.saintlaurentlaconche.com) rubriques dédiées :

- **enquête publique** avec liens permettant d'accéder aux documents

- **observations numériques du public** : pour les contributions du public

Un poste informatique est mis gracieusement à la disposition du public dans les locaux de la mairie de SAINT-LAURENT-la-CONCHE aux jours/heures habituels d'ouverture de la Mairie.

L'Avis de L'Autorité Environnementale sera disponible en Mairie sur support papier aux jours/heures habituels d'ouverture de la Mairie et sur le site internet de la mairie [www.saintlaurentlaconche.com](http://www.saintlaurentlaconche.com) rubrique dédiée :

- Enquête Publique PLU
- lien pour **Avis de l'AE**

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de SAINT-LAURENT-la-CONCHE (Mairie 1 Place des anciens combattants 42 210) dès la publication du présent avis.

Le Commissaire Enquêteur assurera ses permanences en mairie de SAINT-LAURENT-la-CONCHE pendant la durée de l'enquête pour recevoir le public et consigner ses observations/propositions écrites ou orales aux jours et heures suivantes :

- Lundi 15 Octobre de 9 à 12 Heures
- Vendredi 19 Octobre de 14 à 17 Heures
- Mardi 23 Octobre de 9 à 12 Heures
- Jeudi 08 Novembre de 14 à 17 Heures
- Mardi 13 Novembre de 14 à 17 Heures

A l'issue de l'enquête le Commissaire Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif et à Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT-la-CONCHE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à monsieur le Sous-Préfet.

Le rapport et les conclusions seront tenus à disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête en version « **papier** » à la mairie de SAINT-LAURENT-la-CONCHE aux jours/heures habituels d'ouverture de la mairie et en version « **numérique** » sur le site internet de la commune [www.saintlaurentlaconche.com](http://www.saintlaurentlaconche.com) rubrique «**Rapport et Conclusions enquête publique** » .

Le présent avis sera affiché 15 jours avant le début d'enquête et durant toute sa durée à la mairie et l'école de SAINT-LAURENT-la-CONCHE en des lieux accessibles au public en tout temps ainsi qu'en mairie de MARCLOPT

Fait à Saint-Laurent-La-Conche, le 21 septembre 2018



Le Maire,

Jean-Luc POYADE